

*Dépense totale.*

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Traitements commun...	154650	88537,50	13406	256593,50
Supplém. de traitem...	45410	23375	—	68785
Primes de brevet . . . . .	12500	10000	2400	24900
Indem. de log. effect...	31450	18275	4 log.	49725
<b>Total de la dépense..</b>	<b>244010</b>	<b>140187,50</b>	<b>15806</b>	<b>400003,50</b>
Valeur légale des logem. fournis. . . . .	250	275	4 log.	

La moyenne du traitement, les suppléments, les primes et les indemnités de logement effectives, resp. légales compris, était pour l'instituteur de ..... 3758 fr.  
 pour l'institutrice laïque de ..... 2701 »  
 pour l'institutrice religieuse de ..... 1053 » + log.

*Indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires pour la direction de cours postsecondaires.*

34 instituteurs ont touché 10355 fr., en moyenne, 304 fr. ;  
 15 institutrices laïques 3930 fr., en moyenne, 262 fr. ;  
 12 institutrices religieuses 3110 fr., en moyenne, 259 fr.

Total ... 17395 fr.

*Logements.*

1 instituteur, 1 institutrice laïque et 15 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes respectives. Les 15 institutrices religieuses disposaient de 4 logements.

Les logements de service comprenaient, outre la cuisine:

Pièces.	Instituteur.	Institutrice		Total.
		laïque.	religieuse.	
3	—	1	—	1
5 et plus	1	—	4	5
<b>Total ...</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>6</b>